



POUR DISCUSSION

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur la réunion du 25 septembre 2009

Membres du Conseil

Mme O'Donovan ouvre la réunion.

1. *Le Directeur du Centre* présente la situation générale et les perspectives du Centre. À la suite de la réduction de la contribution volontaire de l'Italie, qui est passée de 7 millions d'euros en 2008 à 4 millions en 2009 et 2010, le Centre prévoit un déficit du budget de fonctionnement de 1,2 million en 2010. Une réunion des membres du Conseil a été convoquée afin de déterminer une orientation pour la gestion de cette situation.
2. *M. Renique, représentant du Groupe des employeurs*, commence par faire remarquer qu'en temps normal, son groupe n'accepterait pas une proposition de budget impliquant un déficit, mais que, dans la mesure où ce déficit est lié à des problèmes plus fondamentaux, le groupe sera disposé à l'accepter si la question est soumise à la commission PFA. Il déclare que l'OIT doit traduire dans la pratique l'idée selon laquelle le Centre est l'organe de formation de l'OIT. Les suggestions émises par la commission sur la base des conclusions du groupe de travail concernant le financement du Centre en 2007 exigent un suivi concret. Elle propose une approche multiple :
 - L'OIT devrait porter sa contribution ordinaire au Centre à un niveau substantiel reflétant la position du Centre de Turin en tant qu'organe de formation de l'OIT ;
 - Une contribution importante pourrait être apportée au Centre par l'OIT si une part adéquate du CSBO et des ressources extrabudgétaires était consacrée à la formation des mandants dans le cadre des programmes nationaux pour le travail décent. Cela refléterait le rôle crucial du Centre dans le développement des capacités des mandants, conformément à la Déclaration de 2008 sur la justice sociale ;
 - Il conviendrait de renouveler l'appel aux pays membres les incitant à devenir des bailleurs de fonds pour le Centre. Les modalités de cet engagement (contributions sans affectation, financement de projets, etc.) sont décrites dans le rapport soumis par le groupe de travail à la commission PFA ;
 - Compte tenu de l'évolution de l'initiative « One UN » et de l'acceptation de l'Agenda du travail décent par les Nations Unies, les activités menées en collaboration avec d'autres organisations de l'ONU servent également les objectifs stratégiques de l'agenda de l'OIT et sont par conséquent en harmonie avec le mandat du Centre de Turin.

Le Groupe des employeurs cherchera à faire appuyer cette approche par le Conseil du Centre de Turin afin de stabiliser le financement du Centre. Il a conscience de la portée considérable des conséquences de cette proposition, mais il estime que le moment est venu de prendre ce type de décisions fondamentales concernant les relations entre l'OIT et le Centre de Turin.

M. Renique évoque une question distincte plus spécifiquement liée aux activités des employeurs, qui toutefois est aussi en rapport avec une question plus générale: celle du sérieux avec lequel est considérée la mission du Centre de Turin en tant qu'organe de formation de l'OIT. Au cours de la prochaine réunion du Conseil au

mois de novembre, le Groupe des employeurs attirera l'attention sur l'écart considérable existant entre le rôle conféré au Centre par la Déclaration sur la justice sociale dans l'appui à apporter au développement des capacités des mandants, et les ressources disponibles pour répondre à des programmes spécifiques. Le Programme d'activités pour les employeurs géré par le Centre s'est considérablement élargi et a également fait la preuve de sa capacité d'attirer des fonds provenant de tiers. Toutefois, il ne dispose actuellement, outre le directeur du programme, que d'un seul professionnel, ce qui est inacceptable. Le Groupe des employeurs insiste sur la nécessité de disposer de ressources adéquates pour la gestion de ce programme. Exercer un rôle central dans la responsabilité du développement des capacités, tel que cela est envisagé dans la Déclaration, nécessitera un niveau de dotation en personnel adéquat et un apport de ressources plus régulier aux programmes du Centre de Turin, qu'ils s'adressent aux employeurs ou aux travailleurs. De plus, il convient de traiter le problème posé par la capacité limitée du Centre en matière d'appui à la participation des partenaires sociaux aux cours réguliers.

3. *Mme Busser et Mme González, représentantes du Groupe des travailleurs (M. Sidi Said, porte-parole des travailleurs, n'a pas été en mesure de participer)*, expriment leur préoccupation à propos du déficit budgétaire prévu pour 2010. Toutefois, elles estiment que ce déficit peut être surmonté, car il reflète une situation qui a déjà été analysée au cours de réunions précédentes (notamment celles du groupe de travail en 2007). Ce groupe de travail a clairement indiqué la nécessité d'accroître le financement alloué à Turin, ainsi que la stratégie de cette augmentation. En particulier, le Conseil d'administration a reconnu en 2007 qu'il convenait de réduire la vulnérabilité résultant de la dépendance vis-à-vis d'un seul bailleur de fonds en augmentant les contributions volontaires provenant d'autres bailleurs. Le Groupe des travailleurs demande quelles mesures ont été prises pour mettre cette stratégie en œuvre, quels obstacles ont été rencontrés et pour quelles raisons certaines réductions des contributions volontaires sont attendues en 2010.

En outre, le Groupe des travailleurs appelle les autres gouvernements à accroître leurs contributions au Centre, notamment pour financer des activités de formation plutôt que pour couvrir des coûts fixes. Il appuie l'idée selon laquelle une meilleure coordination devrait être établie entre le CIF et l'OIT, qui devrait appuyer les programmes de formation de l'OIT liés aux réalisations relatives au travail décent. Il pose des questions sur les résultats de la mobilisation de ressources menée en coordination avec PARDEV après 2007 et sur le niveau des ressources qui ont été allouées sur le CSBO. Il soutient avec force l'allocation d'un pourcentage du CSBO, ou toute forme de contribution directe de ce compte, pour combler le déficit budgétaire. Il demande enfin des éclaircissements sur les raisons de la réduction attendue des contributions du budget ordinaire de l'OIT aux activités menées en 2010, telle que l'indique le document du Conseil CC71/2 add.1. Il aimerait savoir si - et comment - Turin sera impliqué dans les plans de travail axés sur des réalisations.

4. *Mme Fitting, représentante du Groupe des gouvernements*, approuve les propositions et les commentaires des groupes des travailleurs et des employeurs. Elle souligne que nul ne peut s'attendre à voir augmenter à nouveau la contribution de l'Italie en 2011. Par conséquent, il convient en premier lieu d'élaborer un plan global afin d'assurer l'avenir du Centre à long terme, en n'oubliant pas que le CIF

propose des unités de formation qui n'ont pas d'équivalent et qui jouent un rôle central dans les tâches de l'OIT. Elle souligne la nécessité de disposer d'informations plus complètes sur les démarches qui seront entreprises par le Centre et par le Bureau pour surmonter cette situation problématique en 2010. Elle demande à l'OIT d'assumer plus activement la responsabilité du CIF. De plus, les discussions des années passées devraient maintenant conduire à des propositions et à des mesures concrètes, notamment en ce qui concerne l'utilisation du CSBO et du BRCT. Elle reconnaît la nécessité d'une augmentation de la contribution volontaire apportée au Centre, augmentation qui aurait son utilité mais dont elle fait remarquer qu'elle ne pourrait remplacer un engagement plus visible de l'OIT. Elle souligne que l'OIT et le CIF sont des partenaires.

5. *Ms. Zappia, représentante du gouvernement italien*, souscrit sans réserve aux trois déclarations précédentes. Le gouvernement italien ne prévoit aucune augmentation de sa contribution volontaire pour 2010-2011 et ne couvrira pas le déficit. Elle reconnaît la nécessité d'un accord sur un pourcentage fixe ou sur un mécanisme d'utilisation des ressources du CSBO par le Centre.
6. *La Direction du Centre* convient que l'augmentation des contributions directes est la solution à appliquer à long terme et que cette proposition devrait sans doute émaner du Conseil d'administration de l'OIT. La question qui se pose est de trouver une solution pour les trois années à venir. En ce qui concerne les contributions directes, si un plus grand nombre de pays apportaient une contribution directe, même modeste, au budget ordinaire du Centre, ce dernier gagnerait en prévisibilité et réduirait la nécessité d'un recouvrement des coûts, ce qui lui permettrait d'organiser davantage de programmes. Concernant l'élargissement de l'offre d'activités, des tentatives ont été faites pour convaincre les bailleurs d'adopter des modalités différentes, c'est-à-dire de passer d'un financement basé sur des projets à une approche programmatique, semblable à celle qui préside actuellement à l'utilisation de la contribution volontaire de l'Italie. Quant à la question posée par les représentants des travailleurs sur la diminution des contributions du budget régulier de l'OIT qui apparaît dans le projet budgétaire pour 2010, la raison de cette diminution est liée au cycle biennal de l'OIT, en particulier au BRCT et à l'exécution en glissement.
7. *Les représentants de l'OIT, Mme Van Leur et M. Thurman*, déclarent que le processus d'allocation du BRCT pour 2010-2011 doit être amélioré pour obtenir une réduction du coût des transactions. Ils soulignent l'importance de l'établissement de plans de travail basés sur des réalisations, qui fait partie du programme de gestion de l'OIT établi sur les mêmes bases. Les plans de travail conçus sur ces bases ouvrent une réelle perspective d'allocation transparente des ressources au sein de l'organisation, avec la participation du Centre de Turin. Le recours aux services du Centre est encouragé dans le cadre de programmes de l'OIT et de projets de coopération technique de plus grande ampleur, mais il ne saurait devenir un mécanisme obligatoire. Il importe de trouver les moyens de mieux intégrer les services du Centre de Turin dans les plans de travail basés sur des réalisations, y compris en repérant les lacunes existant dans le financement des activités de formation du Centre. Cette solution est plus appropriée qu'une allocation fixe attribuée à Turin sur le CSBO, qui ne serait pas en harmonie avec l'engagement du Bureau à exercer une gestion basée sur des réalisations. Le Centre est enfin encouragé à rechercher d'autres possibilités de financement auprès

d'acteurs non étatiques, de banques de développement ou de bailleurs de fonds bilatéraux.

8. Après des discussions avec les représentants de l'OIT, il est décidé que l'OIT reviendra présenter des propositions concrètes avant la réunion du Conseil du Centre et du Conseil d'administration selon les orientations suivantes :

À court terme, l'OIT recherchera les moyens de faciliter l'utilisation des allocations régionales du BRCT par le Centre de Turin. Le Centre sera impliqué dans l'élaboration des nouveaux plans de travail basés sur des réalisations, afin de pouvoir bénéficier directement des ressources du CSBO et d'autres contributions de bailleurs de fonds.

À moyen terme, l'ampleur et les mécanismes d'une augmentation des contributions directes apportées au Centre par les mandants de l'OIT seront révisés.